

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUF BERQUIN

SEANCE DU MARDI 28 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 28 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuf Berquin, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge OLIVIER, Maire.

Date de convocation : 20/03/2023

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14

Présents : Julienne BERTELOOT, Philippe BERTIN, Patricia BROUCQSAULT, Maxime CREPIN, Samuel DASSONNEVILLE, Jacqueline DELARRE, Francis DURTESTE, Stéphanie HUCHETTE, Marie-France LOGIE, Serge OLIVIER, Sylvain PETITPREZ, Armelle SIMAO.

Excusés et procurations : Franck QUAGEBEUR à Marie-France LOGIÉ, Elodie KIEKEN à Stéphanie HUCHETTE.

Absente : Virginie DAL LAMOOT

Secrétaire de séance : Samuel DASSONNEVILLE

N° 2023-007: NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La séance est ouverte ;

Rapporteur : Monsieur Sylvain PETITPREZ

Monsieur PETITPREZ précise que dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note devra ainsi être mise en ligne sur le site internet de la commune.

Sommaire

- I. Le cadre général
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

I. Le cadre général

Le Compte Administratif retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la Commune sur l'exercice budgétaire 2022, courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Compte Administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le budget de la Commune est structuré en 2 sections :

- une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la Commune.
- une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département, l'Etat ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. A l'instar du budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement en 2022 s'élèvent à 1 006 062.42 €

DEPENSES			
Chapitres	Libellés	BP 2022	Réalisés
11	Dépenses courantes	650 000.00	318 981.41
12	Dépenses de personnel, frais assimilés (charges patronales)	648 069.85	506 466.69
65	Autres dépenses de gestion courante	189 296.33	172 248.52
66	Dépenses financières (intérêts d'emprunt)	4285.30	3285.30
67	Dépenses exceptionnelles	4 500.00	0.00
022	Dépenses imprévues	80 000.00	
	TOTAL DEPENSES REELLES		1 000 981.92
042	Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 218.50	5 080.50
023	Virement à la section d'investissement	57 766.00	0.00
	TOTAL GENERAL	1 633 917.48€	1 006 062.42

Chapitre 011 :

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais

d'affranchissement, livres de médiathèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la Commune, les prime d'assurance, les fournitures scolaires, les frais liés aux centres de loisirs, les frais de cantine, etc.

Chapitre 012 :

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires).

Chapitre 65 :

Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la Commune et leur formation, les subventions de fonctionnement aux associations, la cotisation au service incendie du SDIS.

Chapitre 66 :

Ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Chapitre 67 :

Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en 2022 s'élèvent à 1 112 831.23 €

RECETTES			
Chapitres	Libellés	BP 2022	Réalisés
013	Atténuations de charges	22 000.00	13 691.78
70	Produits des services et ventes diverses	26 600.00	59 587.54
73	Impôts et taxes	419 595.00	506 004.55
74	Dotations et subventions	360 888.00	392 611.62
75	Autres produits de gestion courante	102 500.00	117 975.60
77	Produits exceptionnels	10 170.74	22 960.14
	TOTAL RECETTES REELLES	941 753.74	1 112 831.23
002	Excédent de fonctionnement reporté	677 163.74	
042	Opération d'ordre de transfert	15 000.00	0.00
	TOTAL GENERAL	1 633 917.48€	1 112 831.23

Chapitre 013 :

Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel, suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 :

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services (abonnement médiathèque, cantine, garderie, centres de loisirs ainsi que les concessions dans les cimetières)

Chapitre 73 :

Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale. Les autres recettes de ce chapitre sont l'attribution de compensation, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources), le Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales, la Taxe sur la consommation finale d'électricité et la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.

Chapitre 74 :

Il concerne les dotations de l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Chapitre 75 :

Il concerne les revenus des immeubles loués aux particuliers (loyers + charges)

Chapitre 77 :

Il concerne les produits financiers, l'enregistrement des cessions d'immobilisations (vente d'immeuble), les mandats annulés sur les exercices antérieurs ainsi que les produits exceptionnels.

Chapitre 002 :

Il s'agit du report de l'excédent de fonctionnement

Résultat cumulé Section de Fonctionnement :

1 112 831.23 - 1 006 062.42 = 106 768.81 €

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à des travaux ...).

a) Les dépenses d'investissement

DEPENSES		
Opérations	BP 2022	Réalisés
Etude nouveau restaurant scolaire	70 000.00	0.00
Piste cyclable entre Estaires et Neuf Berquin	45 000.00	0.00
Travaux d'évacuation eaux de pluie espace loisirs	2 220.00	2 218.80
Sinistre : tête de pont	0.00	9 461.60
Rénovation façade mairie	10 000.00	0.00
Plafond salle des fêtes, toiture salle des sports	54 751.00	10 882.30
Rénovation éclairage public	24 013.00	24 012.90
Travaux salle de classe (chaudière)	22 459.00	16 277.47
Achat divers (matériel espaces verts, mobilier, téléphonie mairie, éclairage espace loisirs, coffret élec...)	30 850.89	32 271.06
Serveur mairie	9 500.00	0.00
TOTAL HORS OPERATIONS FINANCIERES	268 793.89	95 124.13
Dépenses imprévues	10 000.00	0.00
Dépôt et cautionnement	13 050.00	5750.00
Remboursement capital emprunt	44 085.42	44 085.42
Opérations patrimoniales	5 592.50	5 592.50
Opération d'ordre de transfert	15 000.00	0.00
TOTAL GENERAL	356 521.81€	150 552.05

b) Les recettes d'investissement

RECETTES			
Chap	Opérations	BP 2022	Réalisés
13	Subventions d'investissement	54 077.43	87 429.89
10	Dotations, FCTVA, Taxe aménagement	62 000.00	82 012.01
165	Dépôt et cautionnement	13 050.00	6 320.00
024	Produit de cession	30 000.00	0.00
	TOTAL HORS OP FINANCIERES	159 127.43	175 761.90
021	Virement de la section de fonctionnement	55 547.50	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert	2 218.50	5 080.50
041	Opérations patrimoniales	5 592.50	5 592.50
001	Solde d'exécution positif reporté	134 035.88	0.00
	TOTAL GENERAL	356 521.81	186 434.90

Résultat cumulé Section d'Investissement :
186 434.90 - 150 552.05 = 35 882.85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance

DECIDE

Article unique : Prend acte de la note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2022

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire,

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le 29/03/2023
et de la publication le 29/03/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Neuf Berquin

Serge OLIVIER

Le Secrétaire de Séance

Samuel DASSONNEVILLE